

OBIT SOLENNEL Un obit solennel anniversaire sera célébré le mercredi 25 juin 1873, à 9 heures et demie, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de dame ALBERTINE DELECLUSE, épouse de Monsieur AUGUSTE WANIN, décédée à Roubaix le 23 juin 1872, à l'âge de soixante-deux ans et cinq mois.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré le jeudi 26 juin 1873, à 8 h. 1/2 en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Mademoiselle APOLINE-LOUISE LECHERF, décédée à Roubaix le 16 mai 1873, dans sa cinquante-et-unième année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÉGLE AUX BOULANGERS
MONNAIE DÉCIMALE
C. 94.

PAIN DE MÉNAGE.
Composé de deux tiers de blé blé et un tiers de blé roux ou macaux
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 35.00

PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 39.50

PAIN BLANC.
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 44.00

PAIN DE FLEUR DIT PAIN FRANÇAIS.
Composé de fleur de première qualité.
Le pain de 125 grammes est taxé à 6.50
Les deux pains, à 13.00
Les quatre pains, à 26.00
Les huit pains, à 52.00

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 23 Juin 1873.
Publié le 18 Juin 1873.
Le maire de Roubaix, J. DEREGNAUCOURT.

Faits Divers

UNE EXPLOSION MYSTÉRIEUSE. — On lit dans la *Sarthe* : Trois personnes ont été blessées. Ce sont MM. Pierre Borel, garçon de magasin chez M. Hubert-Lannay, Veuillant tailleur rue Wagram, et Daugeul, agent de police.

Le premier seul est grièvement atteint encore son état, n'inspire-t-il jusqu'à présent, aucune crainte sérieuse pour sa vie.

Ceci posé, arrivons au récit des faits. Au numéro 5 de la rue Dumas se trouve un grand magasin de porcelaines appartenant à M. Hubert Lannay.

La maison qui a deux étages, élevés sur cave et sous-sol est, tout entière consacré au commerce.

Dans le magasin, se trouvent les objets de luxe, au premier, les cristaux, au second, enfin, les faïences et les poteries. Le sous-sol sert de débarras. Au milieu de cette dernière partie de la maison, on peut remarquer une porte en forme de double trappe. C'est l'entrée de la cave.

Hier, vers huit heures, le garçon de magasin, se disposait à descendre dans cette cave. Il venait à cet effet de soulever l'un des battants de la trappe, lorsqu'il remarqua des petits objets de flamme qui venaient voltiger autour de la lampe qu'il tenait à la main.

Avant qu'il ait pu se rendre compte de ce phénomène, il se voyait entouré par le feu, et se sentait soulevé et jeté violemment à trois ou quatre mètres de l'endroit où il se trouvait. Puis, au même instant, une violente détonation éclatait, la maison tremblait sur ses bases, une partie des plafonds du sous sol s'écroulait, les armoires se brisaient, laissant échapper leur contenu de faïence et de poterie.

Dans le magasin, la scène était la même ; les deux devantures, celle qui donne sur la rue Dumas et celle qui donne sur la rue Saint-Jacques, étaient violemment projetées au dehors et les étages brisés en mille pièces. Les objets de luxe exposés sur les comptoirs dans l'intérieur étaient pulvérisés, et il ne restait d'intact dans la boutique que les armoires latérales et ce qui s'y trouvait. Enfin, au premier et au second étage, les fenêtres se dégraisaient de leurs carreaux qui volaient en éclats. Les rues Dumas et Saint-Jacques étaient littéralement couvertes de morceaux de verre et de faïence. Les maisons voisines étaient toutes plus ou moins endommagées. C'est ainsi que MM. Sayer et Chardon avaient vu leurs glaces se briser en plusieurs endroits cependant, la première alerte passée, chacun tint à se rendre compte de ce qui venait d'arriver et à porter secours si besoin en était. On constata alors, et non sans une certaine surprise, que deux personnes seulement avaient été atteintes par les éclats de verre et de poterie projetés dans la rue. En même temps, on remontait du sous-sol le malheureux Borel brûlé grièvement sans doute, mais vivant. La cause de l'explosion n'est pas encore bien déterminée.

— Un acte de dévouement sublime a été accompli ces jours derniers, à ce que nous apprennent les journaux anglais, par un ouvrier de chemin de fer, nommé Elliott, dans le sud-ouest de l'Angleterre. Des terrassiers étaient occupés sur le chemin de fer de Londres et Sud-Ouest, quand arriva à toute vapeur le train express d'Exeter. Les ouvriers eurent le temps de se garer; mais Elliott remarqua que la chaîne qui barrait la voie n'avait pas été baissée et que si elle n'était pas enlevée, le convoi roulait dans l'abîme. Ne pensant qu'aux malheurs qui pourraient en résulter, Elliott se précipita, arracha la chaîne, et le train put passer sans encombre.

Mais le courageux ouvrier qui avait été assez agile pour sauver la vie à tant de

voyageurs ne le fut pas assez pour sauver la sienne. La locomotive le saisit et ne le jeta qu'un cadavre défiguré. Le malheureux laisse une femme et des enfants dont il était le seul soutien.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.
Séance du 23 juin 1873.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le comte Benoit d'Azy donne lecture d'une lettre de M. Tréveneuc annonçant la mort de son frère, M. le vicomte de Tréveneuc, député du Finistère.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur les propositions :

1° de M. Eugène Talon et autres, relatives à l'exercice du droit de pétition;

2° de M. Paris (Pas-de-Calais), relative à une modification de l'art. 95 du règlement;

3° de M. le général Robert, relative à une modification de l'art. 95 du règlement.

M. Bahirel rappelle qu'il a déposé une proposition ayant pour objet de demander la nomination d'une commission chargée de réviser le règlement; il voudrait savoir ce qu'elle est devenue.

M. le président répond qu'elle est à l'examen de la 13^{me} commission d'intérêt local.

M. le président donne lecture de l'art. 1^{er}.

M. Henry Brisson n'a pas trop d'objections à faire contre le projet; une seule chose semble mériter son attention, c'est l'exigence de la légalisation des signatures des pétitionnaires. (Ah ! ah !)

L'orateur demande que la Commission veuille bien dire ce qu'il sera fait des pétitions dont les signatures ne seront pas légalisées et de déclarer que les pétitions déposées par les membres de l'Assemblée n'aient pas besoin de la formalité de la légalisation.

M. Eugène Talon, rapporteur du projet, explique dans quel but a été présenté le projet de loi; ce n'est pas pour restreindre le droit de pétition, mais c'est pour ne faire veuille en discussion devant l'Assemblée que les pétitions utiles.

M. le rapporteur répond ensuite dans un sens affirmatif aux questions de M. Brisson.

Après une nouvelle observation de M. Bahirel, l'amendement présenté par M. H. Brisson n'est pas pris en considération.

Les art. 90, 91, 92, 93 et 94 du règlement (modifiés) sont adoptés.

Sur l'art. 95, M. Edouard Charton trouve excessif le délai de six mois accordé aux ministres pour faire connaître la suite qu'ils ont donnée aux pétitions qui leur auront été renvoyées.

M. le rapporteur répond qu'il faut laisser un délai raisonnable pour que les pétitions soient examinées dans les bureaux du ministre.

Quelques membres demandent que le délai soit abrégé de moitié. M. Charton en fait l'objet d'un amendement qui n'est pas adopté.

L'art. 95 est adopté.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

Des congés sont accordés à plusieurs membres.

La discussion s'ouvre ensuite sur les conclusions du rapport de la commission des chemins de fer sur une pétition des réuniers du 15^e arrondissement de Paris, relative à l'établissement d'une gare de marchandises à Grenelle et à la station présente du transport des marchandises sur le chemin de fer de ceinture.

M. Monnet, rapporteur, explique l'objet de la pétition.

M. le ministre des travaux publics reconnaît l'utilité de l'ouverture de cette gare, mais aucun crédit n'est ouvert au budget pour cette dépense, il vaut peut-être mieux la laisser à l'initiative privée.

MM. Trévid et Eugène Morin présentent des observations.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Rouvier revient sur la proposition qu'il a présentée samedi et ayant pour objet de créer de nouvelles ressources pour le budget de 1873.

L'urgence est déclarée pour la proposition de M. Rouvier.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur :

1° La proposition de MM. Destrems, Seignobos et autres, tendant à abroger le décret du 28 octobre 1870 et à modifier les récompenses nationales;

2° sur la proposition de M. Huon de Penanster, ayant pour objet l'abrogation du décret du 20 octobre 1870, sur l'ordre de la Légion d'honneur.

M. Lepère fait un long discours pour demander le maintien du décret de la défense nationale; il voudrait voir revenir les jours de grandeur de la première république.

L'orateur est partisan des décorations militaires, mais il s'élève contre l'abus des décorations civiles.

Il cite divers passages empruntés à des discours du général Trochu.

L'orateur parle ensuite du 2 Décembre. Il met à nu, dit-il, les pensées intimes de Napoléon I^{er}, qui voulait, dit-il, mener les hommes avec des hochets.

Le bruit court qu'un incendie dévore en ce moment Notre-Dame-de-Fourvières, à Lyon.

M. Lepère termine son discours.

M. de Belcastel lui répond; il ne vient pas défendre la Légion d'honneur; il rectifie deux omissions dans les discours de M. Lepère, la première c'est qu'en 1789, la France avait un territoire plus vaste qu'aujourd'hui; le 2^e fait, c'est que les dictateurs sont toujours nés de la Révolution et de la République.

M. le général Pellissier a la parole.

M. Pellissier vient défendre le projet; des abus ont peut-être été commis, mais le projet élaboré par la commission tend à les prévenir.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les dépêches suivantes :

Paris, 23 juin. — Un banquet était organisé pour demain à Versailles, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du général Hoche. M. Gambetta et plusieurs députés de la gauche étaient invités.

Le banquet a été interdit. Il aura lieu dans un local privé, chez un conseiller municipal de Versailles.

Metz, 23 juin. — Elections pour le Conseil général. — MM. Basanzon, maire de Metz; Gantier, adjoint, et Abel, conseiller municipal, ont été élus.

Colmar, 23 juin. — Elections pour le Conseil général. — Les électeurs ont montré peu d'empressement, à cause du manque d'organisation; mais on pense que la population prendra une part plus active aux élections complémentaires.

Madrid, 23 juin. — La crise continue. Le bruit court que le ministre restera provisoirement en fonctions sans être modifié.

On assure qu'aujourd'hui que des ordres seront envoyés pour que les volontaires francs qui le désirent puissent retourner dans leurs foyers, et pour que ceux qui resteront au corps soient soumis à une discipline sévère. Ces derniers ratifieront leur engagement.

Hendaye, 22 juin, soir. — Une colonne de troupes de 4,000 hommes est arrivée dans les environs de Beasain. Parmi les carlistes morts à Lizzara se trouvait le cabecilla Echeverria. L'argent qu'on a trouvé sur lui a été distribué aux soldats. Ce cabecilla était l'auteur du déraillement du 12 mars, où un mécanicien avait trouvé la mort.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Versailles, le 23 juin, soir :

La Commission de décentralisation est revenue aujourd'hui sur le système qu'elle avait résolu de proposer pour la nomination des maires, système consistant à faire nommer les maires par les Conseils municipaux avec l'adjonction des plus imposés. La Commission a également repoussé le système qui consistait à faire nommer les maires par les conseils municipaux agissant seuls.

Des membres de la Commission ont proposé de consulter le ministre de l'intérieur avant de prendre sur ce sujet une décision finale. Mais la majorité des commissaires s'y est opposée en faisant remarquer qu'il importait à sa dignité de la Commission de ne pas avoir l'air de céder à des influences gouvernementales. On s'est ajourné à demain matin pour discuter un projet de M. Boher réclamant la nomination des maires par le gouvernement en restreignant le choix dans le sein du Conseil municipal.

Le centre gauche a tenu une réunion pour délibérer sur l'attitude à garder demain à propos de la discussion de l'interpellation Leroyer. Il avait résolu de se rallier à l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée considérant que la liberté de conscience est la première de toutes les libertés et qu'elle doit rester inviolable, passe à l'ordre du jour. »

Le centre droit qui s'est réuni de nouveau aujourd'hui, insiste plus que jamais pour que la loi municipale soit votée avant les vacances de la Chambre. La réunion a émis, en outre, le vœu que le gouvernement et la Commission de décentralisation se mettent d'accord le plus tôt possible.

Le président de la République recevra demain les ministres de Suède, des Pays-Bas et de Suisse qui lui remettront leurs lettres de créance.

Demain, conférence entre les commissaires français et anglais pour la révision de la convention littéraire.

On lit dans la *Décentralisation* de Lyon :

« Cette matinée, on a eu un moment d'alarme : le feu était à l'église de Fourvières. Les passants s'arrêtaient, sur les places et sur les quais, pour regarder la colonne de fumée qui montait dans l'air. »

« C'est sur la toiture, paraît-il, que le feu avait pris, nous ignorons encore comment. »

« Au moment où nous écrivons, le feu est complètement éteint. »

« Les secours avaient été apportés par les pompiers et par un détachement d'infanterie. »

« Les dégâts doivent être légers. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 24 juin, matin.

Le consistoire de l'église réformée de Paris s'est réuni dimanche dernier pour procéder à l'élection de deux pasteurs titulaires en remplacement de MM. Grandpierre et Martin Paschaud, décedés.

M. Gout, pasteur auxiliaire à Paris et M. Re Colin pasteur à Montpellier, ont été élus.

Le procès intenté au *Progrès de Lyon* pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République a été jugé hier.

M. Vauquelin, auteur de l'article incriminé, a été condamné à 3 mois de prison et 500 francs d'amende. Le gérant du journal M. Mollière a été condamné à 1,000 fr. d'amende.

Le dossier de M. Ranc a été transmis dès avant-hier à la justice militaire.

Il se pourrait que M. Ranc comparût cette semaine devant le 1^{er} conseil de guerre.

M. lieutenant de vaisseau Langsdorff a été appelé par le maréchal Mac-Mahon en qualité d'officier d'ordonnance de sa maison.

On annonce l'arrivée du vice-roi d'Egypte à Vichy pour le 1^{er} juillet.

Paris, 24 juin, 1 h. 5, soir. — Le conseil municipal de Paris a refusé de voter le crédit pour la réception du schah de Perse; conséquemment, toutes les fêtes auront lieu à Versailles, où une foule immense est attendue.

Des avis sur les grèves de la Loire font croire que la cessation est prochaine.

Lyon, 23 juin, 5 heures soir. — Le toit de la Chapelle de Notre Dame de Fourvières a été complètement brûlé ! L'épaisseur de la voûte a préservé l'intérieur de la Chapelle. Le sinistre est dû à l'impudence d'une personne qui a visité la tour dans la matinée. Le feu est éteint.

Strasbourg, 23 juin, soir. — A Schiltigheim, près de Strasbourg, plus de la moitié des électeurs ont pris part au scrutin pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement. Le scrutin n'a pas donné de résultat. Le candidat qui a obtenu le plus de voix est M. Smelin, candidat modéré, ancien adjoint au maire de Strasbourg.

Dans les élections pour le Conseil général, les candidats modérés l'ont emporté à une majorité du double ou du triple de voix.

A Mulhouse, le scrutin est demeuré sans résultat. Environ 500 électeurs, allemands pour la plupart, ont pris part au scrutin.

Dimanche prochain, scrutin de balottage.

Dans les communes rurales de cette région, le parti clérical s'est livré à une propagande très active.

Bayonne, 23 juin. — 4000 hommes de troupes républicaines sont arrivés hier à St. Sébastien-Santa-Cruz concentrés sous les armes à Vera.

Bayonne, 23 juin. — Par suite de l'insurrection, les prochaines Juntas du Guipuzcoa se tiendront à Tolosa au lieu de se réunir à Oyarun.

Une compagnie de volontaires mobilisés a surpris samedi le poste de la douane carliste à Salmas, lui tuant deux hommes et lui en blessant deux autres.

Des arrestations ont eu lieu à St-Sébastien à l'occasion des derniers troubles qui ont eu lieu dans cette ville. On dit qu'un carliste de Tolosa, au moment où il acclamait Charles VII pendant une sérénade donnée au brigadier Loma, a reçu un coup de hache d'un sapeur.

Madrid, 23 juin, soir. — Le général Nouvillas a battu et dispersé vendredi une bande carliste et lui a causé de grandes pertes.

Cortès. — M. Robledo annonce une interpellation sur la politique suivie par le gouvernement depuis le 11 février.

La proposition relative au règlement de la dette basée sur la réduction du capital et des intérêts a été rejetée.

Rien n'est encore décidé au sujet de la crise ministérielle.

Constantinople, 23 juin, soir. — L'ambassadeur de France a présenté aujourd'hui au sultan ses nouvelles lettres de créance.

Constantinople, 23 juin. — Hobart Pacha délégué par le gouvernement pour recevoir l'amiral Yelverten, commandant l'escadre anglaise de la Méditerranée venant saluer l'anniversaire de son avènement, — a été reçu avec de grands honneurs par la flotte anglaise mouillée aux Dardanelles.

Hobart Pacha est revenu ici dans la matinée, avec l'amiral Yelverten et 35 officiers de la flotte anglaise.

Plymouth, 23 juin, soir. — La revue navale qui a été passée en l'honneur du shah de Perse, a été magnifique. Le shah a passé plusieurs fois entre les lignes escorté de nombreux navires qui portaient les lords de l'amirauté, les membres de la chambre des lords et ceux de la commune.

Le prince, la princesse de Galles, et le czarévitch, accompagnaient le shah de Perse. Chaque navire a tiré trois salves de 21 coups. Le temps était splendide.

Cardiff, 23 juin, soir. — Les docks sont en feu.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Paris, 24 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Beswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 500 b., petite demande, disponible sans changement, livrable faiblement.

Liverpool, 24 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Beswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 10,000 b.; marché calme, lourd. Recettes 6,000 b.

Avis divers

Liverpool, 23 juin.

Ventes 13,000 b., dont 8,000 b. pour la filature, calme, cotes sans changement. Pas d'affaires à livrer.

Louisiane 9 3/16, George 8 7/8, livrable 8 7/8. Oomra 6 3/8, livrable 6 7/16. Dollars 6 1/8. Bengale 3 7/8. Baisse partielle livrable New-York 1/8.

Importations 2,000 b. Amérique. Recettes de samedi 4,000 b.

HAVRE, lundi 23 juin 1873. — *Cotons* : Ventes totales : 2,776 b. dont 844 b. à livrer.

Malgré le calme persistant de Liverpool, nous avons par continuation des affaires suivies par la consommation, et nous notons 1,332 b. disponibles majeure partie comme toujours en cotons des Etats-Unis, à prix très-fermes.

A livrer par navires en mer, et surchantillon, il s'est traité 344 b. Louisiane strict good ordinary à 112 fr., et 509 b. Oomra (400 fully fair, 100 good fair) à 83 fr.

A terme, on avait fait samedi soir juillet-août-septembre à 109 fr., prix auquel on a pu obtenir ce matin août-septembre-octobre, et l'on parle de septembre seul à 108 fr. 50.

Liverpool continue à devenir calme, mais sans changement. Il ne se fait rien en livrable.

Aux Etats-Unis, recettes de samedi 4,000 b., contre 3,000 b. la semaine dernière. En 1872 on n'avait reçu en sept jours que 6,000 b.

Nous cotons :

Très-ord. Louisiane 114 —
Low Midd. l^{er} en mer 114 —
dito en charge N

Ordinaire Fernambourg 114 —
Ordinaire Oomra 76 —
New Oomra, en charge et en mer N

Ordinaire Cinnabry 75 —
Ordinaire Cocosnada 73 —
Ordinaire Bengale 50 —

ANVERS, 23 juin. — *Laines* : On a vendu aujourd'hui 248 balles laine en suint de la Plata.

Cotons : La demande pour cet article paraît vouloir se réveiller quelque peu. On a vendu samedi après Bourse, 156 b. Louisiane, strict middling, à fr. 110 par 50 kil. Aujourd'hui il s'est encore traité 100 b. Louisiane par *Champion*, à fr. 77 1/2; 153 b. Louisiane par *Lisbon*, à fr. 110 et 218 b. Louisiane, par le même navire, également à fr. 110 par 50 kilos.

DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNÉS

facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti.

DENTS et DENTIERS, système américain.

SANS RE-SORTS
Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER

DENTISTE

66, rue d'Angleterre, à LILLE

BOURSE DE PARIS

DU 23 JUIN

VALEURS	Coture	Cl. précép.	Hausse	Baisse
A TERME				
3 0/0	1656.20	56121/2	07 1/2
5 0/0 1871	90.60	90.35	. 25
5 0/0 1872	77 1/2	91.45	32 1/2
Foncier
Mobilier	428.75	430.	1.25
Générale	560. . .	569.
Est	515. . .	515.
Lyon	852.50	851.25	1.25
Midi
Nord	1035 . .	1031.25	3.75
Orléans	816.25	815. . .	1.25
Ouest
Gaz	685.
Immobilier
Suez	455. . .	453.75	1.25
Italian	64.15	63.95	. 20
Espagnol	447.50	443.75	3.75
Lombard	441.25	437.50	3.75
Autriche	776.25	768.75	. 7.50
B. de France	4370.00	4372.50	. 2.50
B. de Paris	1150. . .	1148.75	1.25
COMPTANT				
3 0/0	56.10	56. . .	. 10
5 0/0 1871	90.35	90.20	. 15
5 0/0 1872	91.60	91.30	. 30
4 1/2	81. . .	80.75	. 25	